

# INTRODUCTION AUX IPSAS

---



**Comment utiliser les documents**



## Table des matières

Introduction aux IPSAS® Comment utiliser les documents.....	2
Introduction .....	3
Couverture du cours .....	3
Conseils pour les formateurs.....	9
Modules relatifs aux instruments financiers .....	10
Autres sources d'information .....	11



**Introduction aux IPSAS<sup>®</sup> Comment utiliser les  
documents**

---

## Introduction

Ce guide sur l'utilisation des documents de l'introduction à la formation IPSAS® fournit des conseils et des suggestions sur la façon dont les documents peuvent être utilisés pour dispenser la formation, à la fois en personne et en ligne. Les matériaux sont conçus pour être utilisés de manière flexible. La meilleure approche pour dispenser la formation dépendra du style du présentateur; si la formation est offerte en présentiel, en ligne ou un mélange des deux; et les connaissances existantes des participants.

Par conséquent, bien que ce guide fournisse des suggestions, il appartiendra à chaque présentateur de déterminer sa propre approche en matière de prestation de formation.

## Contenu du cours

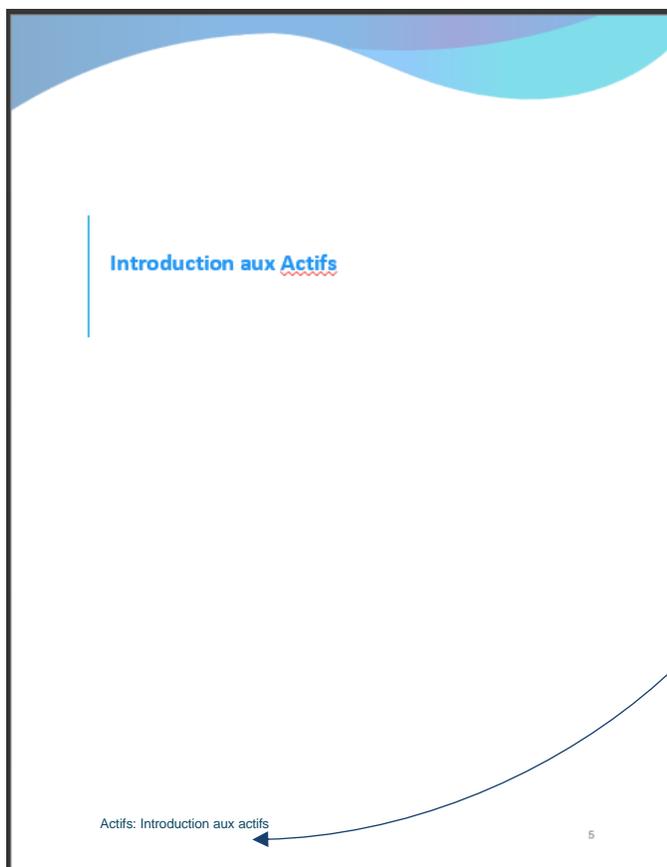
Le cours est conçu pour pouvoir être dispensé sur cinq jours complets. Certaines normes qui sont moins pertinentes pour les entités qui adoptent la comptabilité d'exercice pour la première fois sont traitées de manière moins détaillée pour permettre cela (par exemple, la couverture des actifs incorporels générés en interne est limitée en raison des difficultés rencontrées par les entités pour comptabiliser ces actifs avant d'adopter la comptabilité d'exercice). Les présentateurs peuvent souhaiter adapter le contenu aux besoins de leurs participants. Par exemple, si les organisations des participants n'ont pas d'ententes de concession de services, il peut être plus utile pour les participants de consacrer plus de temps à d'autres sujets.

Le cours est modulaire. Par conséquent, il peut être livré de la manière qui convient aux besoins des participants et à l'approche préférée des présentateurs. Les sujets sont, dans la mesure du possible, autonomes, de sorte qu'ils peuvent être présentés sous forme de sessions individuelles. Dans certains cas, du matériel supplémentaire provenant d'autres sujets peut être nécessaire pour une compréhension complète d'un sujet. Par exemple, les coûts de dépréciation et d'emprunt sont inclus dans le sujet des immobilisations corporelles. Si un autre sujet, par exemple les immeubles de placement, est présenté en tant que séance autonome, les présentateurs voudront peut-être envisager d'ajouter les coûts d'emprunt et les éléments de dépréciation au sujet des immeubles de placement.

Les sujets sont regroupés en modules de sujets connexes. Cependant, les présentateurs peuvent choisir de structurer la formation différemment en fonction des besoins des participants. À titre d'exemple, le sujet des contrats de location est inclus dans le module sur les actifs, car de nombreuses entités du secteur public sont locataires. Si les organisations des participants sont principalement des bailleurs, il peut être plus utile de présenter le sujet des contrats de location dans le cadre du module sur les passifs.

Le matériel de cours comprend un diaporama et un chapitre d'un module pour chaque sujet. Le titre de la rubrique est affiché sur la première diapositive du jeu de diapositives.

Dans le module, le titre d'un sujet est affiché au début de chaque sujet et dans le pied de page de chaque page couvrant ce sujet.



Chaque diapositive est répliquée dans le chapitre correspondant du module. Le module fournit ensuite plus de détails pour compléter le contenu de la diapositive. Lorsque la diapositive contient du texte, le texte est répliqué dans le module comme indiqué à la page suivante. Lorsque la diapositive contient un tableau ou diagramme. Le tableau ou le diagramme est répliqué dans le module.

## La diapositive comprend le texte

### C'est quoi les IPSAS ?

- Normes faisant autorité pour l'établissement des états financiers à usage général
- Conçues pour s'appliquer aux entités du secteur public qui :
  - Sont responsables de la prestation de services au profit du public et/ou de la redistribution des revenus et de la richesse;
  - financent principalement leurs activités, directement ou indirectement, au moyen d'impôts et/ou de transferts d'autres structures de l'administration, de cotisations sociales, de dettes ou de redevances; et
  - n'ont pas pour objectif principal de réaliser des profits.

Introduction 

IPSAS est un ensemble indépendant de normes ou états des comptes IPSAS pour les entités du secteur public. L'IPSAS est issu de l'OCDE par des contributions de plusieurs États, de gestion des installations, de soutien aux communications et de financement. L'IPSAS facilite également le processus de formation et de sélection des membres de l'Institut d'Administration.

L'IPSAS établit une norme unique de jour et assure une uniformité dans la participation de l'OCDE.

L'IPSAS est un ensemble de normes de jour et assure une uniformité dans la participation de l'OCDE.

- Une transaction unique et le fait d'accepter de participer à l'IPSAS pour l'établissement de comptes, pour un document unique sur documents de l'IPSAS pour les entités et il est non public, pour les entités pour l'usage public.
- La participation volontaire et gratuite.
- Les normes IPSAS sont destinées à l'usage de l'IPSAS pour les entités qui souhaitent ou souhaitent participer à l'IPSAS, à l'usage de l'IPSAS et de l'usage public de l'IPSAS.
- Le Comité de l'IPSAS, l'IPSAS, est le responsable de l'IPSAS pour assurer que les normes IPSAS sont acceptées et qu'il est non public.

L'IPSAS est un ensemble de normes de jour et assure une uniformité dans la participation de l'OCDE. La participation volontaire et gratuite de l'IPSAS, à l'usage de l'IPSAS et de l'usage public de l'IPSAS, est le responsable de l'IPSAS pour assurer que les normes IPSAS sont acceptées et qu'il est non public.

### C'est quoi les IPSAS ?

- Normes faisant autorité pour l'établissement des états financiers à usage général
- Conçues pour s'appliquer aux entités du secteur public qui :
  - sont responsables de la prestation de services au profit du public et/ou de la redistribution des revenus et de la richesse;
  - financent principalement leurs activités, directement ou indirectement, au moyen d'impôts et/ou de transferts d'autres structures de l'administration, de cotisations sociales, de dettes ou de redevances; et
  - n'ont pas pour objectif principal de réaliser des profits.

IPSAS est un ensemble indépendant de normes ou états des comptes IPSAS pour les entités du secteur public. L'IPSAS est issu de l'OCDE par des contributions de plusieurs États, de gestion des installations, de soutien aux communications et de financement. L'IPSAS facilite également le processus de formation et de sélection des membres de l'Institut d'Administration.

Les normes IPSAS sont destinées à l'usage de l'IPSAS pour les entités qui souhaitent ou souhaitent participer à l'IPSAS, à l'usage de l'IPSAS et de l'usage public de l'IPSAS.

Les normes IPSAS sont destinées à l'usage de l'IPSAS pour les entités qui souhaitent ou souhaitent participer à l'IPSAS, à l'usage de l'IPSAS et de l'usage public de l'IPSAS. Les normes IPSAS sont destinées à l'usage de l'IPSAS pour les entités qui souhaitent ou souhaitent participer à l'IPSAS, à l'usage de l'IPSAS et de l'usage public de l'IPSAS.

La diapositive comprend un tableau

### Exemples

Actifs biologiques	Produits agricoles	Produits – résultat du traitement après la récolte
Mouton	Laine	Fil/ Tapis
Arbres dans la plantation de bois	Arbres abattus	Grumes, bois
Plants de coton	Coton récolté	Fil, vêtements
Vache laitière	Lait	Fromage
Cochons	Carcasse	Saucisses, jambon cru
Buissons de thé	Feuilles cueillies	Thé
Vignes	Raisins cueillis	Vin
Arbres fruitiers	Fruits cueillis	Fruits transformés



La diapositive comprend un diagramme

### Plantes porteuses

- Une plante porteuse est une plante vivante qui :
  - Est utilisée dans la production ou la fourniture de produits agricoles;
  - Est susceptible de porter des produits pendant plus d'une période; et
  - A une faible probabilité d'être vendu comme produit agricole, sauf pour les ventes accidentelles de ferraille
- Les plantes porteuses sont comptabilisées conformément à IPSAS 17

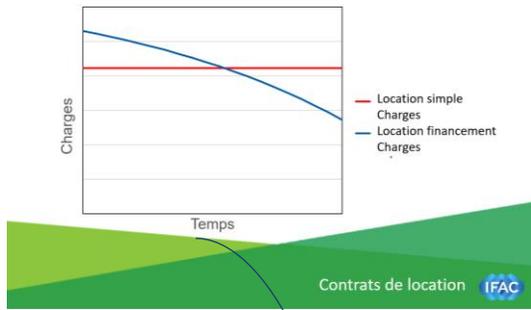
La définition d'une plante porteuse n'inclut pas les animaux, même si l'animal est censé porter des produits pendant plus d'une période (par exemple, un mouton produisant de la laine).

Les plantes porteuses sont comptabilisées conformément à la norme IPSAS 17, Immobilisations corporelles. Cela reflète le fait que les avantages procurés par les plantes au porteur sont compatibles avec ceux d'autres immobilisations corporelles. Il convient donc de les comptabiliser en conséquence, par exemple en accumulant les coûts, plutôt qu'en les évaluant à leur juste valeur à la date de clôture. Cela reflète également en partie la difficulté d'identifier une juste valeur pour les plantes porteuses indépendamment d'autres actifs (tels que la terre sur laquelle elles poussent), ce qui ne se produit pas avec les animaux.

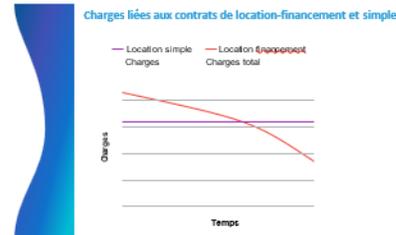
### Exemples

Actifs biologiques	Produits agricoles	Produits – résultat du traitement après la récolte
Mouton	Laine	Fil/Tapis
Arbres dans la plantation de bois	Arbres abattus	Grumes, bois
Plants de coton	Coton récolté	Fil, vêtements
Vache laitière	Lait	Fromage
Cochons	Carcasse	Saucisses, jambon cru
Buissons de thé	Feuilles cueillies	Thé
Vignes	Raisins cueillis	Vin
Arbres fruitiers	Fruits cueillis	Fruits transformés

## Charges liées aux contrats de location-financement et simple



2



Le graphique montre comment les charges comptabilisées varient au fil du temps selon qu'un contrat de location est classé comme contrat de location-exploitation ou contrat de location-financement. Le graphique suppose que, dans le cadre d'un contrat de location-financement, l'actif est amorti sur la durée du contrat de location. Le total des charges de location est le même; Le calendrier de ces dépenses est différent.

Les charges liées aux contrats de location-exploitation sont habituellement comptabilisées selon la méthode linéaire. Les charges de location-financement comportent deux éléments. Le premier est l'amortissement de l'actif loué. Ce sera souvent en ligne droite, comme dans cet exemple. Le deuxième élément est le coût de financement. Comme nous l'avons vu précédemment, cela diminue avec le temps à mesure que le passif du contrat de location-financement diminue.

Par conséquent, les charges comptabilisées dans le cadre d'un contrat de location-financement seront souvent plus élevées que dans le cadre d'un contrat de location-exploitation équivalent au début d'un contrat de location. À l'inverse, les charges comptabilisées dans le cadre d'un contrat de location-financement seront souvent inférieures à celles d'un contrat de location-exploitation équivalent à la fin d'un contrat de location.

### Comptabilité du bailleur- contrat de location-financement

- Les immobilisations corporelles ou les immobilisations incorporelles louées sont décomptabilisées
- Paiements de location à recevoir comptabilisés à l'actif (créance)
- Comptabilisation initiale à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location
- La comptabilisation des produits financiers reflète un taux de rendement périodique constant de l'investissement net

Le bailleur loue un actif dans le cadre d'un contrat de location-financement, il décomptabilise cet actif, il ne s'agit pas d'une exigence de la norme IPSAS 13. Il s'agit plutôt d'une exigence découlant des dispositions de décomptabilisation des normes IPSAS 17 (immobilisations corporelles) ou IPSAS 31 (immobilisations incorporelles). Dans le cadre d'un contrat de location-financement, le bailleur transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété d'un actif au preneur. Par conséquent, le bailleur ne contrôle plus les avantages économiques ou le service de service associés au bien. C'est cette perte de contrôle qui déclenche la décomptabilisation.

64

La plupart des sujets comprennent des questions de discussion ou des exemples travaillés dans les documents. Ces questions ou exemples sont destinés à être utilisés pour des discussions en classe ou en ligne. Les réponses aux questions ou aux exemples travaillés sont toujours inclus dans les modules pertinents et, si possible dans les limites imposées par PowerPoint, dans les notes de diapositive.

## Réponse dans le Module

**Prêts concessionnels**

- Prêts reçus à des conditions meilleures que celles du marché
  - La partie du prêt remboursable plus les intérêts est une opération avec contrepartie directe
  - La différence entre le prix de transaction (produit du prêt) et la juste valeur du prêt lors de la comptabilisation initiale constitue un produit sans contrepartie directe, sauf dans la mesure où les conditions entraînent un passif
  - Au fur et à mesure que le passif est réduit, un montant égal de produits est comptabilisé
- Comptabilisé comme un instrument financier

Les prêts concessionnels sont des prêts reçus par une entité à des conditions inférieures à celles du marché.

La partie du prêt qui est remboursable, ainsi que tout paiement d'intérêts, est une opération de change et est comptabilisée conformément à IPSAS 29, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (ou IPSAS 41, *Instruments financiers*).

Une entité examine si toute différence entre le prix de transaction (produit du prêt) et la juste valeur du prêt lors de la comptabilisation initiale (voir IPSAS 29 ou IPSAS 41) constitue un produit sans contrepartie directe qui doit être comptabilisé conformément à la norme IPSAS 23. Lorsqu'une entité détermine que la différence entre le prix de transaction (produit du prêt) et que la juste valeur du prêt lors de la comptabilisation initiale est un produit sans contrepartie directe, l'entité comptabilise la différence en produits sauf s'il existe une obligation actuelle.

Lorsque les conditions imposées aux actifs transférés entraînent une obligation actuelle, ils sont comptabilisés comme un passif. Au fur et à mesure que l'entité satisfait à la présente obligation, le passif est réduit et un produit d'un montant égal est comptabilisé.

Parmi les exemples de prêts concessionnels accordés par des entités, on peut citer les prêts aux pays en développement, aux petites exploitations agricoles, les prêts étudiants accordés aux étudiants éligibles à l'enseignement universitaire ou collégial et les prêts au logement accordés aux familles à faible revenu. Les entités peuvent recevoir des prêts concessionnels, par exemple d'organismes de développement et d'autres entités gouvernementales.

**Prêt à l'Autorité Sanitaire**

**Scénario:**

Une autorité sanitaire locale reçoit un prêt de 5 millions de CU. L'accord stipule que le prêt doit être remboursé sur 5 ans avec un intérêt annuel de 5%. Un taux d'intérêt lié au marché est de 10%. Il n'y a aucune condition attachée au prêt.

Le prêt est-il un prêt concessionnel ? Expliquez

**Réponse:**

Le prêt est un prêt concessionnel. C'est-à-dire que le taux d'intérêt sur le prêt à 5% est concessionnel lorsque le taux du marché est de 10%.

La partie du prêt qui est remboursable, ainsi que les paiements d'intérêts, est une opération avec contrepartie directe. Toutefois, l'autorité sanitaire examine si toute différence entre le prix de transaction (produit du prêt) et la juste valeur du prêt lors de la comptabilisation initiale constitue un produit sans contrepartie directe qui doit être comptabilisé conformément à la norme IPSAS 23.

La juste valeur est déterminée en actualisant les paiements futurs à l'aide du taux d'intérêt lié au marché.

44

## Réponse dans les notes de la diapositive

00:16 11:13

**Prêts concessionnels**

- Prêts reçus à des conditions meilleures que celles du marché
  - La partie du prêt remboursable plus les intérêts est une opération avec contrepartie directe
  - La différence entre le prix de transaction (produit du prêt) et la juste valeur du prêt lors de la comptabilisation initiale constitue un produit sans contrepartie directe, sauf dans la mesure où les conditions entraînent un passif
  - Au fur et à mesure que le passif est réduit, un montant égal de produits est comptabilisé
- Comptabilisé comme un instrument financier

Produits des opérations sans contrepartie directe: Transferts IFAC

Diapositive suivante

**Prêt à l'Autorité Sanitaire**

Une autorité sanitaire locale reçoit un prêt de 5 millions de CU. L'accord stipule que le prêt doit être remboursé sur 5 ans avec un intérêt annuel de 5%. Un taux d'intérêt lié au marché est de 10%. Il n'y a aucune condition attachée au prêt.

Le prêt est-il un prêt concessionnel ? Expliquez

Produits des opérations sans contrepartie directe: Transferts IFAC

Notez que les instruments financiers peuvent actuellement être comptabilisés selon IPSAS 29 ou IPSAS 41 – cela s'applique jusqu'à ce que IPSAS 41 devienne obligatoire (date d'entrée en vigueur le 1er janvier 2023). Voir le module relatif aux Instruments financiers pour plus de détails.

Diapositive 10 sur 13

Lorsqu'il n'est pas possible d'inclure la réponse dans les notes de diapositive (par exemple, lorsque la réponse se présente sous la forme d'un tableau), un renvoi à l'emplacement de la réponse dans le module est fourni dans les notes de diapositive.

La plupart des sujets incluent également de révision, avec des réponses, dans les modules. Ceux-ci sont destinés à tester davantage les connaissances des participants. Les présentateurs peuvent choisir de les utiliser comme exemples supplémentaires dans leur présentation, ou peuvent les fournir (dans le cadre du module ou séparément) aux participants pour leur propre étude.

## Conseils pour les formateurs

Les sujets peuvent être présentés en direct ou en ligne. Si les séances sont présentées en ligne, les présentateurs devront réfléchir à la façon d'utiliser les fonctionnalités en ligne telles que les sondages, le clavardage, les salles de sous-groupes, etc. pour dialoguer avec les participants. Les présentateurs devront également déterminer s'ils doivent limiter les discussions au texte uniquement ou si les participants peuvent être désactivés à certains moments. Cela dépend probablement de diverses questions, par exemple la taille du groupe.

Les sujets comprennent des questions de discussion / des exemples travaillés où une discussion en classe serait appropriée. Lorsque la formation est dispensée en ligne, ce seront des points appropriés pour utiliser des sondages, des salles de discussion en petits groupes, etc. Les notes de diapositive soulignent également d'autres points où un cours ou une discussion en ligne peut être utile aux participants.

Les présentateurs devront réfléchir à la façon de répondre aux autres questions que les participants souhaitent soulever, en particulier lorsqu'ils dispensent la formation en ligne. Les séances pourraient comporter des créneaux de questions et réponses spécifiques, ou les participants pourraient être autorisés à lever la main (par voie électronique) pour indiquer qu'ils souhaitent discuter d'une question. Différentes approches peuvent être nécessaires pour différentes tailles de groupe; Les facilités offertes par le logiciel utilisé peuvent également être un facteur déterminant dans la façon de répondre aux questions des participants.

Les présentateurs devront réfléchir à la façon d'utiliser les modules (c.-à-d. les manuels). Certaines approches différentes possibles sont discutées ci-dessous, mais les présentateurs devront réfléchir à ce qui fonctionnera le mieux pour eux et leurs participants.

- Pour les présentateurs ayant une expérience relativement limitée des normes IPSAS, les modules pourraient être utilisés par le présentateur pour s'assurer qu'ils ont une compréhension suffisante des normes IPSAS pour dispenser la formation. Cette approche est susceptible d'apporter une compréhension moins détaillée que d'autres approches, mais peut être appropriée lorsque la formation est utilisée pour fournir une compréhension des normes IPSAS avant une formation plus détaillée, ou à un public plus large qui n'a besoin que d'une vue d'ensemble des exigences.
- Pour les présentateurs ayant une meilleure compréhension des normes IPSAS, ou lorsque l'intention est de donner aux participants une connaissance plus approfondie des normes, les modules pourraient être partagés avec les participants. Dans ces circonstances, les présentateurs doivent noter que, comme les réponses aux questions de discussion se trouvent dans les modules, il peut être préférable de les partager après que les séances ont été livrées.
- Les questions de révision incluses dans les modules pourraient être utilisées comme points de discussion supplémentaires avec les participants (en personne ou en utilisant des sondages, des clavardages ou des salles de discussion en ligne). Si les modules ne sont pas partagés, les présentateurs pourraient envisager d'inclure des diapositives supplémentaires avec les questions ou de rendre les questions disponibles en tant que documents distincts à distribuer / télécharger. Encore une fois, les présentateurs doivent noter que les réponses aux questions de révision se trouvent dans les modules.

Dans la mesure du possible, les séances devraient refléter le contexte local. Les notes de diapositive mettent en évidence les domaines où des exemples locaux pourraient être ajoutés. Il peut s'agir d'une liste ou d'images utilisées. Les notes de diapositive mettent également en évidence les domaines où, selon les circonstances, une discussion sur les questions locales peut être appropriée. Selon les circonstances locales, cela peut également donner l'occasion à un ou plusieurs participants de partager leurs expériences à ce jour (par exemple, lorsqu'un ministère a mis à l'essai l'adoption d'une ou de plusieurs normes).

La deuxième partie du module sur la première adoption des normes IPSAS sur la base des droits constatés est une série de points de discussion sur des questions pratiques. Les présentateurs voudront peut-être envisager de discuter de ces points dans le cadre du sujet de la première adoption ou après chaque sujet technique. Si l'ensemble du cours est présenté sur une courte période, la première approche peut être préférable; Si les sujets sont présentés individuellement, il sera probablement plus utile de discuter des points de mise en œuvre pratiques dans le cadre des sujets individuels.

Les présentateurs devraient envisager d'utiliser des exemples liés à des questions d'actualité. Un problème actuel important au moment de la rédaction est la pandémie de COVID-19, et les problèmes liés à la pandémie sont identifiés dans les notes de diapositive. Les présentateurs devraient également déterminer si d'autres questions actuelles (et potentiellement locales) pourraient être soulevées.

## **Modules relatifs aux instruments financiers**

Le Manuel de l'IPSASB contient actuellement deux normes IPSAS traitant de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers. La norme IPSAS 41, Instruments financiers, a été publiée en août 2018 et entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Avant cette date, les entités peuvent appliquer IPSAS 29, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Il est conseillé aux entités qui n'ont pas encore adopté les normes relatives aux instruments financiers d'adopter IPSAS 41 plutôt que IPSAS 29, car cela évitera de devoir modifier ultérieurement les méthodes comptables. Lorsque les participants proviennent de ces entités, il est recommandé que la formation comprenne les séances (concepts de base; Couverture et produits dérivés; et Divulgations) qui se rapportent aux normes IPSAS 41.

Lorsque les participants proviennent d'organisations qui ont adopté ou sont en train d'adopter IPSAS 29, les présentateurs devront envisager d'inclure les sessions relatives à IPSAS 29. En fonction de l'objectif de la formation (qui peut inclure l'obligation d'examiner les besoins futurs), ces participants peuvent également bénéficier des sessions relatives à IPSAS 41, afin qu'ils soient au courant des changements à venir.

IPSAS 41 modifie substantiellement IPSAS 29, supprimant toutes les exigences autres que les exigences de couverture que les entités qui ont déjà utilisé peuvent choisir de continuer à utiliser après l'adoption d'IPSAS 41. Par conséquent, la version d'IPSAS 29 figurant dans le dernier Manuel de l'IPSASB n'inclut pas les exigences de comptabilisation et d'évaluation qui sont examinées lors des sessions relatives à IPSAS 29. La dernière version complète d'IPSAS 29 est la version incluse dans le Manuel 2018, qui peut être consultée [ici](#).

## Autres sources d'information

Un nombre limité de vidéos sont fournies dans le cadre de ce matériel. Les vidéos illustrent la présentation de sujets spécifiques et discutent de la façon d'utiliser les matériaux. Ces vidéos – en intégralité ou en extraits – pourraient être diffusées dans le cadre de la formation.

Pour les normes et les exposés-sondages récents, l'IPSASB a publié des résumés et des webémissions Coup d'œil. Ceux-ci pourraient également être utilisés dans le cadre de la formation.

Voici d'autres sources d'information utiles :

- [Study 14, Transition to the Accrual Basis of Accounting](#) (IPSASB)
- [Stepping Stones to Accrual Accounting](#) (CIPFA)
- [Implementing Accrual Accounting in the Public Sector](#) (IMF)
- [Transition to Accrual Accounting](#) (IMF)
- [Getting Added Value out of Accruals Reforms](#) (OECD)
- [Is Cash Still King?](#) (ACCA/IFAC)
- [Public Sector Index 2018](#) (IFAC/CIPFA)
- [Accrual Accounting is for the Public Sector](#) (Deloitte)
- [Implementing Accrual Accounting in the Public Sector–Understanding Your Technology Is Vital!](#) (IFAC)
- [Accruals in the Public Sector Are Here to Stay! Pursuing a Productive Debate](#) (IFAC)
- [COVID-19: Relevant IPSASB Accounting Guidance](#) (IPSASB)
- [COVID-19 Intervention Assessment Tool](#) (IFAC and the Zurich University of Applied Science (ZHAW))
- [Climate Change: Relevant IPSASB Guidance](#) (IPSASB)